

Gouvernement du Québec
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 29 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février dernier, le député de D'Arcy-McGee a présenté à l'Assemblée nationale l'extrait de deux pétitions pour demander que le gouvernement du Québec agisse pour rendre l'étude du génocide obligatoire dans toutes les écoles secondaires du Québec en vue de créer une société tolérante et pacifique qui tolère toutes les cultures et religions.

Il faut préciser que les génocides sont à l'étude dans le programme Monde contemporain dont l'enseignement est obligatoire en 5^e secondaire, dans toutes les écoles secondaires du Québec. La notion de génocide est également à l'étude au programme optionnel Histoire du 20^e siècle, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. De plus, lorsqu'ils analysent le thème de la Reconnaissance des libertés et des droits civils, des années 1930 à nos jours, les élèves de 2^e secondaire sont amenés à comprendre le contexte politique qui avait cours en Europe de 1930 à 1945. Ils constatent les persécutions dont ont fait l'objet les populations juives et tsiganes, entre autres. Des éléments historiques liés à l'Holocauste sont présentés tels que le Journal d'Anne Frank, les Lois de Nuremberg et le camp d'Auschwitz.

...2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
ministre.education.loisir.sport@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-9342
Télécopieur : 514 873-9395

Ministère de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-2181
Télécopieur : 418 643-2640

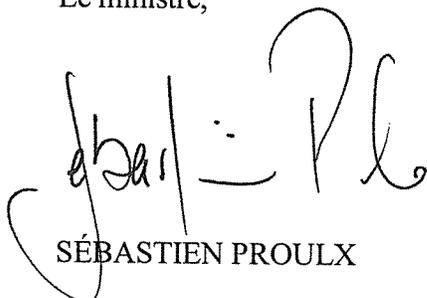
Il est utile de rappeler aussi que le programme Monde contemporain demande d'enseigner le concept de génocide, bien qu'il revienne à l'enseignant de choisir par quel exemple il illustrera ce concept. Il peut enseigner la notion de génocide en traitant, par exemple, de celui vécu en Arménie ou de celui vécu au Rwanda.

Finalement, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire permet aux milieux scolaires de mettre en place un programme d'études local. Des écoles pourraient offrir un programme axé sur l'étude des génocides, passés et présents, de leurs causes et de leurs conséquences.

Je peux vous confirmer que le Ministère, dans l'élaboration de ses programmes d'études, s'assure de valoriser le vivre ensemble et les principes de tolérance à l'égard de toutes les cultures et religions qui composent la société québécoise.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX